

REGLEMENT DE L'EPREUVE « ETOILE D'OR » LES ARCS, les 13 et 14 mars 2010

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité aux jeunes **élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum du test « étoile d'or » (sauf pour les enfants d'une année d'âge inférieure à la catégorie poussins où l'Etoile de Bronze suffit) de se confronter sur le plan national. Permettre aux meilleurs poussin(e)s et benjamin(e)s d'accéder à la finale du SKIOPEN COQ D'OR.

PRINCIPE DE L'EPREUVE "ETOILE D'OR"

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :

- le premier jour : épreuve de qualification sous la forme d'un slalom géant ;
- le deuxième jour : épreuve finale consistant en un slalom parallèle.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents, filles ou garçons, doivent être **élèves des ESF**, être né(e)s en **1997 et après** et en possession au minimum d'un test « étoile de bronze ».

Les concurrents inscrits par les ESF doivent également remplir à la fois, les conditions suivantes :

- habiter effectivement depuis 3 ans une localité qui ne soit pas reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique,
- ne pas être fille ou fils de moniteur en activité,
- ne pas participer aux épreuves du COQ DE BRONZE et du COQ D'ARGENT et autres épreuves figurant au calendrier jeunes des comités régionaux (pour le GIRSA, les étapes figurant au Bulletin officiel de la FFS) dans les catégories poussins(es) et benjamins(es) et ne pas avoir participé à des compétitions internationales dans l'année en cours, **hormis pour les coureurs du groupe « Sélection Club ESF »**,
- ne pas être scolarisé dans un établissement se trouvant dans une commune où est implantée une station de ski.

Port du casque obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

Les parents autorisent, par cette participation, à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATEGORIES

- 1) Poussines : filles nées en 1999, 2000 et après
- 2) Poussins : garçons nés en 1999, 2000 et après
- 3) Benjamines : filles nées en 1997 et 1998
- 4) Benjamins : garçons nés en 1997 et 1998

PS : la carte d'identité pourra être demandée pour contrôler l'âge

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront adressées par le directeur ESF à la Direction Technique du SNMSF en tenant compte des dates limites fixées par circulaire.

NATURE DES EPREUVES

- 1) **Epreuve de qualification** : un slalom géant en 2 manches (type flèche) ; le nombre de concurrents retenu par catégorie sera fixé par le comité de course.
Concernant les coureurs « Sélection Club ESF », le slalom parallèle ne sera organisé que sous réserve d'un nombre de participants suffisant.
- 2) **Finale « ETOILE D'OR »** : slalom parallèle se déroulant en application du règlement FFS particulier à ce genre d'épreuve.
- 3) **Coupe des Partenaires** : 1 manche de slalom géant réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.

CLASSEMENT

a) Epreuve de qualification

Il sera établi

I - **un classement individuel par catégorie** : poussines, poussins, benjamines et benjamins ;

II - **un classement par ESF** toutes catégories confondues.

Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des 2 manches, les coureurs qualifiés à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les ESF sur la base des 3 premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

L'ESF ne peut être classée qu'une seule fois.

Calcul des points

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

III - un classement spécifique « Sélection Club ESF »

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = 100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie} \times 100}{\text{Nbre de classés ou de participants dans sa catégorie}} \right)$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

le 1^{er} obtient : $100 - \left(\frac{1}{30} \times 100 \right) = 96,66$ points

le 3^{ème} obtient : $100 - \left(\frac{3}{30} \times 100 \right) = 90$ points

le dernier obtient $100 - 100 = 0$ point

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient

$$100 - \left(\frac{1}{50} \times 100 \right) = 98 \text{ points ; sa performance est meilleure}$$

b) Finale et Coupe des Partenaires

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE DE L'ETOILE D'OR EN APPLICATION DU REGLEMENT FFS

Art 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,

- les 8 premiers de la 1^{ère} manche, les 8 premiers de la 2^{ème} manche et les 16 au total des 2 manches, ou
- les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^{ème} manche et les 8 au total des 2 manches, ou
- les 2 premiers de la 1^{ère} manche, les 2 premiers de la 2^{ème} manche et les 4 au total des 2 manches.

Art 2 : les 1/16^{ème} de finale se font par élimination directe sur une manche.

Art 3 : les 1/8^{ème} - 1/4 - 1/2 et finale se courent en deux manches et ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 4 : si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique de l'Etoile d'Or.

Art 4 bis : au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, soit une seconde et demie.

Art 5 : si les concurrents chutent, c'est celui qui termine le premier qui sera déclaré gagnant. Si aucun des deux coureurs ne termine, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 9 : le secrétariat de la course se tiendra à l'Ecole du Ski Français.

Art 10 : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement aux slaloms géants.

Le dossard 17 est attribué au premier du total des deux manches.

QUALIFICATION A LA FINALE DU COQ D'OR

Benjamines – Benjamins

Seront qualifiés, à l'issue de l'épreuve de slalom géant, selon le nombre de participants dans chaque catégorie :

- les 8 premiers de la 1^{ère} manche, les 8 premiers de la 2^{ème} manche et les 1/4 de finalistes du slalom parallèle, **ou**
- les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^{ème} manche et les 1/2 de finalistes du slalom parallèle, **ou**
- les 2 premiers de la 1^{ère} manche, les 2 premiers de la 2^{ème} manche et les finalistes du slalom parallèle.

Le quota des qualifiés sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.

Poussines – Poussins

Sont sélectionnés tous les qualifiés pour le slalom parallèle

(hormis les enfants d'une année d'âge inférieure à la catégorie poussins).

Tous les qualifiés participant au SKIOPEN COQ D'OR devront être en possession de la licence coureur FFS « Jeunes » en cours de validité.